

Le 6 février 2024

Sonia BÉLANGER

Ministre responsable des Aînés

Ministre déléguée à la Santé

Ministère de la Santé et des Services sociaux Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy

15e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

[ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca)

**Objet: Baisse du pouvoir d'achat des aînés en lien avec l'indexation des pensions de retraite et les augmentations annuelles du coût de l'inflation**

Madame la Ministre,

La Table de concertation des aînés et des retraités de l'Outaouais (TCARO) désire attirer votre attention sur la situation préoccupante des aînés au Québec, qui font face à une baisse significative de leur pouvoir d'achat en raison de l'écart défavorable entre l'indexation des pensions de retraite et les augmentations annuelles du coût de l'inflation. Cette situation a des conséquences néfastes sur les conditions de vie, la santé et le bien-être psychosocial des aînés, et nécessite une action urgente de la part du gouvernement. Nous le vivons en Outaouais, comme probablement ailleurs au Québec.

Il est indéniable que les aînés constituent une partie essentielle de notre société et ont contribué de manière significative tout au long de leur vie active. Cependant, malgré leurs contributions, de nombreux aînés se retrouvent confrontés à des difficultés financières croissantes, ce qui compromet leur qualité de vie et leur capacité à subvenir à leurs besoins essentiels.

L'indexation des pensions de retraite, telle qu'elle est actuellement mise en place, ne parvient pas à suivre adéquatement l'augmentation du coût de la vie. Les augmentations annuelles du coût de l'inflation dépassent souvent les ajustements des pensions, créant ainsi un écart défavorable qui se creuse d'année en année. Cette situation conduit à une diminution réelle du pouvoir d'achat des aînés, qui se traduit par des difficultés financières croissantes.

Les conséquences de cette baisse du pouvoir d'achat sont multiples et touchent différents aspects de la vie des aînés. Sur le plan des conditions de vie, de nombreux aînés sont contraints de réduire leurs dépenses essentielles, tels que l'alimentation, le logement, les soins de santé et les médicaments. Certains aînés se trouvent même dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins de base, ce qui entraîne une détérioration de leur qualité de vie et une augmentation des situations de précarité.

La santé des aînés est également affectée par cette situation. Les difficultés financières peuvent entraîner un accès limité aux soins de santé, aux médicaments et aux traitements nécessaires. Les aînés sont souvent confrontés à des choix difficiles entre payer pour leurs soins de santé, souvent à cause des coûts de transport et l'achat de certains médicaments courants ou pour d'autres dépenses essentielles, ce qui compromet leur santé et leur bien-être.

De plus, il est important de souligner que les aînés hébergés dans les résidences privées pour aînés (RPA) sont souvent dans une position précaire financièrement, particulièrement ceux qui ont besoin de soins et de services supplémentaires. On note, pour la clientèle hébergé dans ces RPA, que lors de leur admission, les soins et les services étaient adéquats, mais avec le vieillissement et la détérioration de leur état de santé les coûts de ces RPA deviennent exorbitants, ce qui force les résidents à faire des choix difficiles et impossibles entre recevoir les soins et les services dont ils ont besoin et se nourrir adéquatement. Cette réalité ajoute une pression financière supplémentaire sur les aînés, qui sont déjà confrontés à des difficultés financières croissantes en raison de l'écart entre l'indexation des pensions de retraite et le coût de l'inflation. Il est crucial que des mesures soient prises pour rendre les RPA plus abordables et accessibles aux aînés, afin de garantir leur bien-être et leur qualité de vie.

On veut favoriser le maintien à domicile, mais les moyens sont trop peu suffisants pour y arriver!

Enfin, la dimension psychosociale des aînés est également impactée par cette baisse du pouvoir d'achat. Les aînés se sentent souvent exclus de la société et marginalisés en raison de leurs difficultés financières. Cette situation peut entraîner des problèmes de santé mentale tels que l'anxiété, la dépression et l'isolement social, qui ont un impact négatif sur leur bien-être global.

Pour illustrer ces problématiques, nous souhaitons vous présenter quelques exemples contemporains de la réalité vécue par les aînés de notre région. Nous avons rencontré Mme Dupuis, une retraitée de 75 ans, qui a vu ses dépenses alimentaires augmenter de manière significative au cours des dernières années. Elle est maintenant contrainte de faire des choix

difficiles entre acheter des aliments de qualité ou payer ses factures. De plus, M. Tremblay, un aîné de 80 ans, a dû renoncer à certaines activités sociales en raison de leur coût élevé, ce qui a eu un impact négatif sur sa santé et sa qualité de vie. Madame "Tartampion" qui doit choisir entre acheter des médicaments ou acheter de la nourriture est une réalité.

Face à cette situation alarmante, nous vous encourageons vivement à prendre des mesures concrètes pour remédier à la baisse du pouvoir d'achat des aînés au Québec. Il est essentiel de revoir le système d'indexation des pensions de retraite afin de garantir une augmentation adéquate qui tient compte de l'augmentation réelle du coût de la vie. De plus, des mesures supplémentaires telles que des programmes d'aide financière ciblés et des réductions d'impôts pour les aînés à faible revenu pourraient également être mises en place pour atténuer les difficultés financières.

Il est impératif de reconnaître la valeur et la contribution des aînés à notre société en leur assurant des conditions de vie dignes et en veillant à leur bien-être. Nous espérons que vous accorderez une attention particulière à cette problématique et que des mesures concrètes seront prises pour améliorer la situation des aînés en Outaouais et au Québec.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire ou pour discuter de cette question plus en détail.

En toute collaboration,

Robert Leduc  
Président de la TCARO